



BILLET D'HUMEUR SYNDICAL N°19

**ECLUSIER : CE METIER EST-IL EN VOIE DE
DISPARITION ?**

Le grand Port Maritime de La Rochelle envisage la suppression du métier d'éclusier !

Sous couvert d'un nouveau bâtiment (projet maison du port), le transfert des commandes d'écluse vers la vigie, à l'officier de port chef du quart se pose.

La **Section Nationale des Officiers de Port du Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer CGT** ne peut accepter cela.

Notre profession n'a pas vocation à remplacer et exercer les fonctions d'un éclusier. Nous dénonçons un marchandage vicieux dans la transposition de l'accord national pour un accord local comprenant l'accord fixant l'organisation du travail demandé depuis plusieurs années. Comment ne pas comprendre que tout est intimement lié et que l'avenir des écluses n'y est pas étranger ?

La **SNOP/SNPAM/CGT** a transmis en date du 27/05/13 une proposition de réorganisation de la Capitainerie qui préserve le métier d'éclusier et renforce notre action régalienne par la création d'un **Service de Trafic Maritime**. (Voir PJ)

A ce jour aucune réponse...

D'autres schémas sont sur la table, des articulations comprenant des auxiliaires de surveillance sont considérées.

La **SNOP/SNPAM/CGT** exige que chacun reste dans ses missions et attributions (Code des Transports et Code des ports), les personnels **AP** n'ont aucune légitimité pour accomplir des missions **AI3P**, La **SNOP/SNPAM/CGT** refuse l'amalgame des genres.

La conjoncture économique, les investissements et le projet stratégique du GPMLR devraient permettre une élévation du niveau de sécurité et améliorer sa compétitivité, cette volonté n'est pas clairement affichée dans la suppression du métier d'éclusier et dans l'évolution de la capitainerie.

Les secrétaires

Michel QUEMENER, Eric FRANQUES

